



L'ouest et le centre de la Moselle plus pauvres que l'est

En 2016, un Mosellan sur sept vit sous le seuil de pauvreté, comme dans la région et en France métropolitaine. La pauvreté monétaire est plus importante dans l'ouest et le centre de la Moselle. Dans les territoires des politiques départementales de Metz-Orne et de Thionville, les niveaux de vie sont plus élevés qu'ailleurs, mais la répartition des richesses s'avère plus inégalitaire : les hauts revenus y sont plus importants et les niveaux de vie des ménages les plus modestes y sont les plus faibles. Grâce aux transferts socio-fiscaux, le taux de pauvreté diminue de presque sept points. Cependant, les situations de pauvreté monétaire demeurent plus fréquentes chez les jeunes, les familles monoparentales et les familles nombreuses. Pour ces populations, les prestations sociales représentent une part importante du revenu disponible.

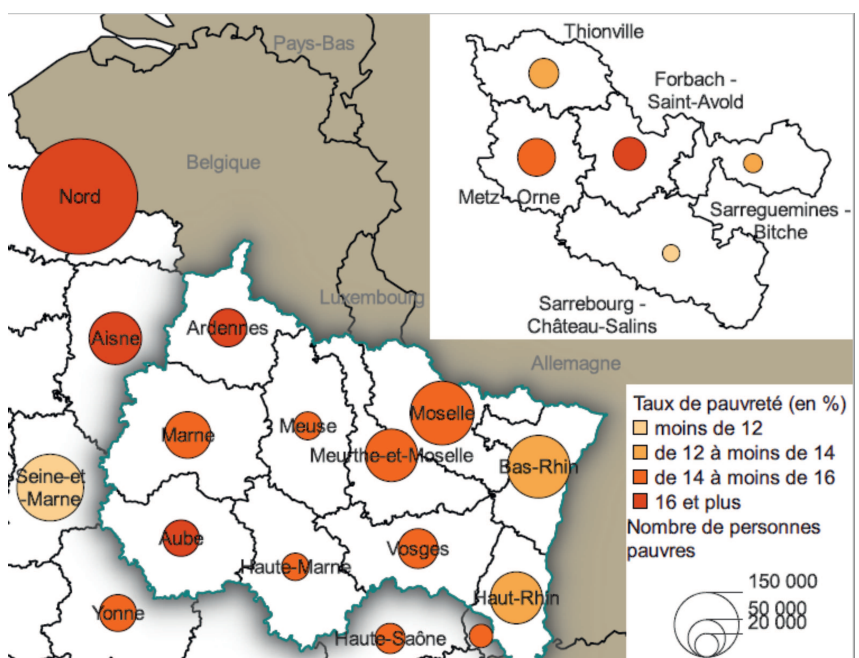
Karina Mom, Vincent Monchatre, Insee

En Moselle, 145 300 personnes sont en situation de pauvreté monétaire en 2016, c'est-à-dire qu'elles ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian de la France métropolitaine). Ainsi, 14,6 % de la population du département vit avec moins de 1 040 € par mois et par unité de consommation (UC, *définitions*). Avec 770 500 individus concernés, le Grand Est présente un taux de pauvreté comparable, lui-même proche de la moyenne métropolitaine. Les départements alsaciens se démarquent avec le taux de pauvreté le plus faible de la région (13,1 % chacun). À l'opposé, dans les Ardennes, 19,4 % de la population vit sous le seuil de pauvreté (*figure 1*).

La moitié des Mosellans ont un niveau de vie inférieur à 1 729 € par mois, comme la moitié des habitants de la région, soit 0,3 % de moins que le niveau de vie médian métropolitain. À l'exception du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, tous les départements du Grand Est ont un niveau de vie médian inférieur à celui de la France métropolitaine. Ainsi, il est

1 Forbach - Saint-Avold et Metz-Orne, deux territoires où la pauvreté est forte

Nombre de personnes pauvres et taux de pauvreté dans les départements du Grand Est et dans les « territoires Moselle »



Note : les « territoires Moselle » sont des zones géographiques définies par la Direction de la Solidarité du département de la Moselle. Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2016.

2 Forbach - Saint-Avold : une pauvreté forte mais moins intense que celle de Thionville

Indicateurs de dispersion du niveau de vie

	Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)	Niveau de vie mensuel médian des personnes pauvres	Rapport interdécile D9/D1	Indicateur de dispersion S80/S20
Moselle	145 329	14,6	20,1	832	3,38	4,13
Forbach - Saint-Avold	39 050	17,5	19,3	839	3,15	3,78
Sarrebourg - Château-Salins	10 622	11,9	17,4	859	2,72	3,27
Sarreguemines - Bitche	12 882	13,4	19,4	839	3,09	3,77
Metz-Orne	50 888	14,5	20,4	829	3,49	4,30
Thionville	31 888	13,6	22,1	810	3,71	4,56
Grand Est	770 467	14,5	19,9	834	3,35	4,12
France métropolitaine	9 209 355	14,7	20,5	827	3,46	4,37

Note : les « territoires Moselle » sont des zones géographiques définies par la Direction de la Solidarité du département de la Moselle.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2016.

inférieur de près de 10 % dans les Ardennes, de 5 % à 7 % dans l'Aube, la Meuse, la Haute-Marne et les Vosges.

Situation de pauvreté monétaire plus fréquente à Forbach - Saint-Avold

Bien que la Moselle soit très proche de la moyenne régionale en termes de niveau de vie et de taux de pauvreté, la situation au sein du département est contrastée. Ainsi le territoire d'action régionale de Forbach - Saint-Avold se révèle celui où le taux de pauvreté est le plus important (17,5 %) et le niveau de vie médian le plus bas. En effet, celui-ci est inférieur de 7 % à celui du département.

Néanmoins, un faible taux de pauvreté ne signifie pas un niveau de vie médian élevé. Le territoire de Sarrebourg - Château-Salins enregistre par exemple le taux de pauvreté le plus bas du département (11,9 %) et demeure cependant l'une des zones où le niveau de vie médian est le plus faible : les ménages y perçoivent généralement moins de revenus, mais suffisamment pour que la plupart soient au-dessus du seuil de pauvreté. Les zones de Metz-Orne et de Thionville s'avèrent les seules zones de Moselle où le niveau de vie médian des ménages est supérieur aux valeurs régionale et départementale, respectivement 1 766 € et 1 837 € mensuels par UC. Le taux de pauvreté est plus faible dans le territoire de Thionville (figure 2).

Une pauvreté plus intense à Thionville et Metz-Orne

En complément du taux de pauvreté, l'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population sous le seuil des 1 040 € mensuels est éloigné de ce seuil. En Moselle, le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 832 € par mois, inférieur de 20,1 % au seuil de pauvreté. L'intensité de la pauvreté y est donc sensiblement la même que dans le

Grand Est (19,9 %). Les taux de pauvreté les plus importants ne sont pas forcément associés aux intensités les plus fortes. En effet, à Forbach - Saint-Avold, le taux de pauvreté et l'intensité de pauvreté atteignent respectivement 17,5 % et 19,3 %, alors qu'à Thionville, ces valeurs s'élèvent à 13,6 % et 22,1 %. Bien que la pauvreté concerne davantage de ménages dans la zone de Forbach - Saint-Avold, leur niveau de vie est en moyenne plus élevé que celui des ménages pauvres de Thionville : ces derniers sont donc proportionnellement moins nombreux, mais plus pauvres que ceux de Forbach - Saint-Avold.

De fortes inégalités de revenu à Thionville

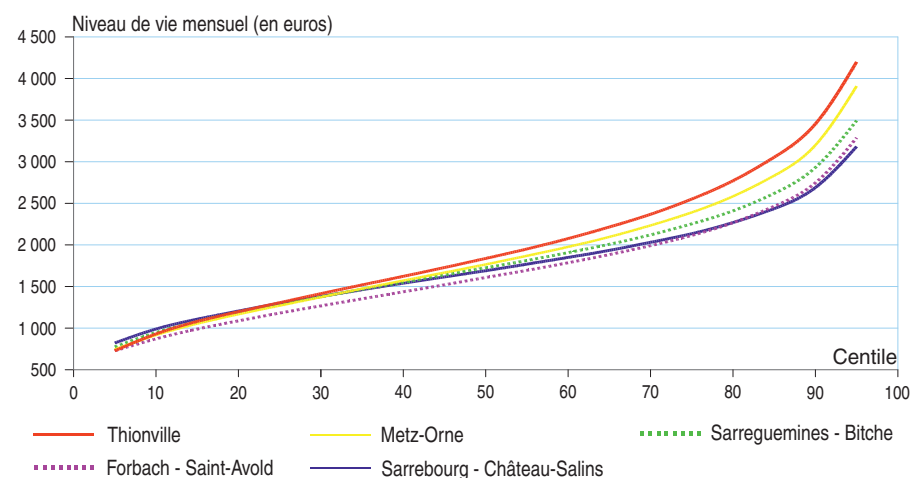
En Moselle, le niveau de vie mensuel des 10 % des ménages les plus aisés dépasse 3 101 euros. Ce niveau de vie est 3,4 fois supérieur à celui des 10 % des ménages les plus modestes : c'est le rapport interdécile

des niveaux de vie, proche de celui de la région. Dans les « territoires Moselle » (définitions) ce rapport interdécile varie entre 2,7 à Sarrebourg - Château-Salins et 3,7 à Thionville. Cette différence s'explique surtout par les hauts revenus perçus par les ménages de la zone de Thionville, associés aux bas revenus de ses ménages les plus modestes. Ceci conduit à une distribution des revenus disponibles plus étendue dans le territoire de Thionville (figure 3).

De plus, en Moselle, le total des revenus des 20 % des ménages les plus riches est 4,1 fois supérieur à celui des 20 % des ménages les plus pauvres, rapport similaire à la moyenne régionale (4,4 en France métropolitaine). La Moselle se situe ainsi au 3^e rang des départements du Grand Est les plus inégaux (après le Haut-Rhin et la Marne). C'est dans les territoires de Thionville et de Metz-Orne que ce rapport est le plus élevé. À Forbach - Saint-Avold, Sarrebourg - Château-Salins et Sarreguemines - Bitche, il ne dépasse pas 3,8.

3 À Thionville, des niveaux de vie davantage dispersés qu'à Sarrebourg - Château-Salins ou Forbach - Saint-Avold

Centiles des niveaux de vie mensuels



Note : les « territoires Moselle » sont des zones géographiques définies par la Direction de la Solidarité du département de la Moselle.

Lecture : 90 % des ménages du territoire de Thionville ont un niveau de vie inférieur ou égal à 3 455€.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2016.

Des effets redistributifs plus importants à Forbach - Saint-Avold qu'à Sarrebourg - Château-Salins

L'un des piliers des politiques de lutte contre les inégalités est la redistribution des revenus entre les plus aisés et les plus modestes. D'une part, les transferts sociaux par le biais des prestations sociales (minima sociaux, prestations familiales et aides au logement) visent à soutenir le niveau de vie des ménages. D'autre part, les transferts fiscaux à travers les prélèvements directs (impôt sur le revenu, cotisations et contributions sociales) financent les dépenses publiques et la protection sociale. La comparaison des indicateurs de pauvreté entre le revenu déclaré et le revenu disponible (après transferts sociaux et fiscaux) mesure les effets de la redistribution.

Du revenu déclaré au revenu disponible, le taux de pauvreté diminue de 7 points en Moselle, passant de 21,5 % à 14,6 %. La baisse est de même ampleur dans le Grand Est, comme en France métropolitaine. Quant à l'intensité de la pauvreté, elle recule de 19 points, autant qu'à l'échelle de la région. Dans les territoires d'action départementale, le taux de pauvreté perd 6 points pour la zone de Thionville et 8 points pour celle de Forbach - Saint-Avold.

En Moselle, après redistribution, les revenus des 10 % des ménages les plus modestes augmentent de 52 %, soit + 311 € par mois et par UC, tandis que ceux des 10 % les plus aisés diminuent de 6 %, soit - 215 € par mois et par UC. Avant redistribution en effet, les revenus des ménages les plus modestes étaient inférieurs à 605 € par mois

et par UC, soit 5,5 fois moins que les ménages les plus aisés. Le rapport interdécile passe à 3,4 après transferts. Ainsi, la fonction redistributive de l'impôt réduit le rapport interdécile de plus d'un tiers (- 38 %). La situation de la Moselle est très proche de la moyenne régionale et de la France métropolitaine. C'est encore une fois au niveau des « territoires Moselle » que les disparités sont les plus importantes. La zone de Sarrebourg - Château-Salins se distingue nettement : la baisse du rapport interdécile entre revenu déclaré et revenu disponible est la plus faible, moins de 30 %. C'est dans les zones où les situations de pauvreté monétaire sont plus fréquentes que la baisse du rapport interdécile après redistribution est plus forte.

Les jeunes dépendants des prestations sociales

Au cours de sa vie, l'individu voit ses revenus, son niveau de vie et donc sa situation vis-à-vis de la pauvreté évoluer (figure 4). Ainsi, les jeunes en âge de s'insérer sur le marché du travail ou de faire des études supérieures ont plus souvent des revenus faibles. Ils sont alors plus nombreux en situation de pauvreté monétaire et plus dépendants des prestations sociales. Parmi les ménages où le référent a moins de 30 ans, en Moselle, 23,6 % vivent sous le seuil de pauvreté, contre 14,6 % pour l'ensemble de la population. Le taux de pauvreté des jeunes est très semblable à la moyenne régionale et supérieur d'un point à celle de France métropolitaine. Bien que le revenu disponible soit majoritairement composé de revenus d'activité, les prestations sociales

tiennent une part importante. En effet, elles représentent presque 10 % du revenu disponible, soit le double de leurs poids dans les revenus de l'ensemble de la population. Les aides aux logements et les minima sociaux constituent près des trois quarts des prestations sociales des jeunes. Chez les 30-39 ans, les prestations sociales pèsent autant dans le revenu disponible, mais ce sont surtout des prestations familiales (51 %). Dans le territoire de Forbach - Saint-Avold, les moins de 30 ans, plus souvent au chômage, s'avèrent plus fréquemment en situation de pauvreté monétaire : leur taux de pauvreté est supérieur de 4 points à celui des jeunes du département.

Le taux de pauvreté décroît avec l'âge : il est de 19 % parmi les 30 à 39 ans, 12 % parmi les 50 à 59 ans et moins de 9 % pour les plus de 60 ans. Les revenus des personnes âgées de plus de 60 ans proviennent principalement de pensions, retraites et de revenus du patrimoine.

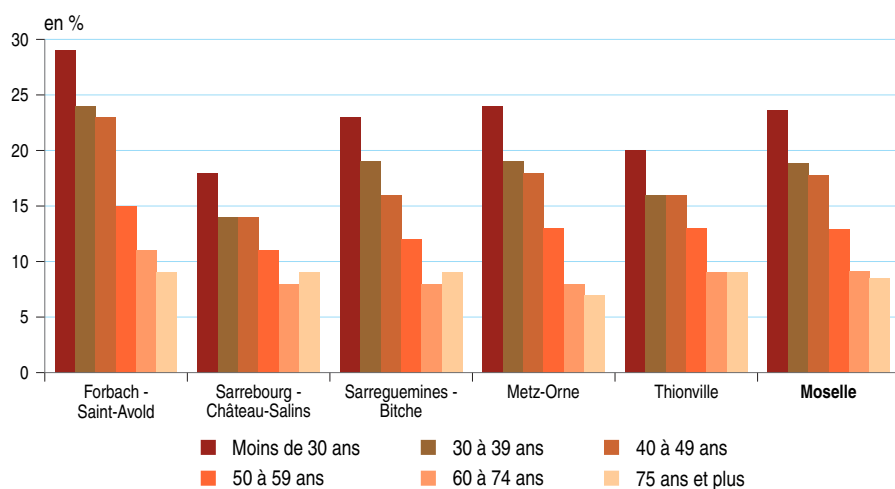
Les familles monoparentales plus souvent en situation de pauvreté monétaire

En Moselle, près d'un tiers des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté et ont un niveau de vie médian de 823 € mensuels par UC, légèrement inférieur à celui de l'ensemble des ménages pauvres (832 €). En moyenne, 15 % du revenu disponible des familles monoparentales proviennent de prestations sociales, contre 5 % pour l'ensemble de la population mosellane (5,8 % de minima sociaux, 4,8 % de prestations logement et 4,2 % de prestations familiales). Le taux de pauvreté des familles monoparentales de Moselle est semblable à celui de la région et de la France métropolitaine. En revanche, c'est dans le territoire de Forbach - Saint-Avold qu'il est le plus haut (36 %), et à Sarrebourg - Château-Salins qu'il est le plus bas (27 %). À l'opposé, les couples sans enfant bénéficient d'économie d'échelle liée à la vie commune (partage des frais fixes comme le loyer, le chauffage, l'électricité...) et sont moins souvent en situation de pauvreté monétaire, puisque 5 % d'entre eux sont concernés ; pour ces derniers, le revenu disponible médian est plus élevé (860 € mensuels par UC).

Parmi les ménages de plus de cinq personnes, 29 % sont dans une situation de pauvreté monétaire, taux proche de la moyenne régionale et supérieur de 2 points à la moyenne métropolitaine. Leur niveau de vie médian est de 832 € mensuels par UC. Les personnes seules sont également plus souvent en situation de pauvreté monétaire : 16,8 % d'entre elles sont concernées.

4 Le taux de pauvreté décroît avec l'âge

Taux de pauvreté selon l'âge (en %)



Note : les « territoires Moselle » sont des zones géographiques définies par la Direction de la Solidarité du département de la Moselle.
Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2016.

Parmi les personnes seules, les hommes sont moins fréquemment pauvres, mais lorsqu'ils le sont, leur niveau de vie est généralement plus faible. En effet, 16,1 % des hommes seuls sont pauvres, avec un niveau de vie mensuel médian de 762 € par UC, soit une intensité de la pauvreté de 27 %. Parmi les

femmes seules, 17,4 % sont pauvres, avec un niveau de vie mensuel médian de 854 € par UC, soit une intensité de pauvreté de 18 %. Le territoire Moselle de Metz-Orne se démarque le plus : le taux de pauvreté des hommes seuls y est le plus haut et celui des femmes seules le plus bas. ■

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale de l'Insee Grand Est et le département de la Moselle.

Définitions

Les territoires des politiques départementales ou « **territoires Moselle** » sont des zones géographiques configurées au sein du département de la Moselle par la Direction de la Solidarité, dans le cadre d'une récente réorganisation territoriale des services de l'action sociale départementale. Il s'agit de cinq territoires de tailles différentes : Forbach - Saint-Avold, Sarrebourg - Château-Salins, Sarreguemines - Bitche, Metz-Orne et le Territoire de Thionville.

Le **seuil de pauvreté** est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie.

Revenu disponible : le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Revenu déclaré : le revenu déclaré (ou revenu fiscal) du ménage (au sens fiscal) est constitué des ressources mentionnées sur la déclaration des revenus, dite déclaration n° 2042. Il comprend donc le cumul des revenus d'activité salariée ou non salariée, des indemnités de chômage, de maladie, des pensions d'invalidité ou de retraite ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine. Les pensions alimentaires versées sont exclues ainsi que

les revenus exceptionnels et les revenus du patrimoine exonérés d'impôt (épargne logement, etc.). En revanche, les revenus portés sur la déclaration n° 2042 et soumis à prélèvement libératoire sont inclus (par exemple, les revenus d'obligations). Il s'agit du revenu avant déductions et abattements accordés par la législation fiscale. Ces revenus sont nets de cotisations sociales sauf de la CRDS et de la CSG non déductible.

Unités de consommation (UC) : généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Niveau de vie : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

L'**intensité de la pauvreté** est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté : écart entre seuil de pauvreté et niveau de vie médian de la population pauvre rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Insee du Grand Est
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication
Yves Calderini

Rédaction en chef
Laurence Luong

ISSN 2492-4547
© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Gass C., Vuillier-Devillers F., « Les inégalités territoriales s'accroissent », *Insee Flash Grand Est* n° 25, décembre 2019.
- Gascard N., Gass C., « La pauvreté des jeunes ménages liée à la parentalité précoce et au chômage », *Insee Analyses Grand Est* n° 95, avril 2019.
- Argouarc'h J., Picard S., « Les niveaux de vie en 2016 - La prime d'activité soutient l'évolution du niveau de vie des plus modestes », *Insee Première* n° 1710, septembre 2018.
- Deboudt N., Kelhetter D., « Les familles monoparentales et les jeunes, les plus exposés à la pauvreté en Moselle », *Insee Analyses Grand Est* n° 76, juillet 2018.

